

N/REF : 25/06/2025 21H10 C:000053 I:00267
V/REF : AC/C22464
V/Email reçu le Mercredi 25/06/2025 a 21H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. FGR
IMMEUBLE : HF FORGERI -FGR
SQUARE DE SETIF
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Juin 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002
LOCALISATION : ALLEE 15 SETIF - MME LIGNEL 07 66 36 20 84
LOGEMENT N° 102011, PORTE N°, 1° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : REFIXER 1 PRISE ELEC DANS LA CUISINE
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 27/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
DEPOSE PRISE COURANT CUISINE DEFECTUEUSE
FOURNITURE ET POSE PRISE COURANT CUISINE
MISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 27/06/25 a 16H07 AGUILLO@AIGUILLON.COM
26/06 MSG LAISSÉ
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 27/06/25 A 16:05 MME A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT010-Rempl.Prise cour.bipol.+T 10-20A	2	17,00	17,00
	TOTAL H.T.			17,00
	T.V.A. a 10,00%			1,70
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>18,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.